



longtemps et le détour par l'étranger est aussi indispensable pour mieux étudier et comprendre les problèmes de la protection sociale française que pour appréhender les évolutions actuelles de l'ensemble des systèmes européens. Ainsi, dans la première partie sont présentés les différents systèmes de protection sociale en Europe et leur impact sur les réformes nationales. Ces recherches comparatives permettent d'identifier quatre familles institutionnelles de protection sociale en Europe occidentale ; les pays nordiques, les pays anglo-saxons, les pays du centre du continent européen et les pays d'Europe du Sud. S'il n'existe pas un unique modèle social européen mais plusieurs régimes de protection sociale, il est intéressant d'analyser, toujours dans cette première partie, les évolutions du modèle scandinave dans le cadre d'une discussion sur l'avenir des systèmes de protection sociale européens, car ces pays ont réussi à promouvoir des objectifs de politique sociale tout en améliorant l'emploi. Tous les pays européens sont en effet confrontés à des enjeux communs, dont la lutte contre le chômage avec l'emploi comme priorité. C'est l'objet de la deuxième partie de l'ouvrage. La troisième partie est consacrée à l'activité féminine et la politique familiale qui doivent être au cœur des nouvelles stratégies de protection sociale pour réduire la pauvreté et les inégalités (les politiques passées ayant surtout privilégié les travailleurs masculins). La quatrième partie se penche sur les réformes des systèmes de santé dans les pays du Sud, mis en miroir avec la situation française avec, par exemple, la réforme instituant la CMU dont l'objectif est d'avoir un accès plus facile aux soins. En conclusion, cet ouvrage illustre la diversité des stratégies mises en œuvre ainsi que les intérêts divergents dans les différents pays d'Europe qui doivent prendre en compte les évolutions économiques et démographiques.



santé publique

Prorogation de programmes d'action

Décision n° 521/2001/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2001 prorogeant certains programmes d'action communautaires dans le domaine de la santé publique adoptés par les décisions n° 645/96/CE, n° 646/96/CE, n° 647/96/CE, n° 102/97/CE, n° 1400/97/CE et n° 1296/1999/CE et modifiant ces décisions (JOCE n° L079 du 17 mars 2001)

Pendant l'examen de la nouvelle stratégie et des propositions concernant un nouveau programme global dans le domaine de la santé publique, les programmes suivants sont prorogés jusqu'à fin 2002 :

- Programme d'action communautaire de promotion, d'information, d'éducation et de formation en matière de santé
- Plan d'action de lutte contre le cancer
- Programme d'action communautaire concernant la prévention du sida et de certaines maladies transmissibles
- Programme concernant la prévention de la toxicomanie
- Programme en matière de surveillance de la santé
- Programme relatif aux maladies liées à la pollution.

nutrition

Santé et nutrition

Résolution (2001/C 20/01) du 14 décembre 2000 sur la santé et la nutrition (JOCE du 23 janvier 2001)

Le Conseil de l'Union européenne émet une série de recommandations en matière de santé et nutrition. Notamment, il invite les États membres, dans le cadre de leurs politiques nationales en matière de santé nutritionnelle, à développer les capacités de la population dès la petite enfance à faire des choix éclairés de consommation en promouvant des attitudes et habitudes alimentaires favorables à la santé, en apportant une information sur ce sujet. Il préconise d'associer tous les acteurs intéressés à la réflexion sur la santé nutritionnelle et sa promotion, d'améliorer les connaissances en nutrition des professionnels de santé et des métiers en rapport avec l'alimentation, de participer aux réseaux de collecte des données sur ce thème et d'encourager la participation des experts nationaux aux activités communautaires, notamment à la production d'expertise scientifique. Il souhaite, entre autres, que la Commission favorise le développement d'outils de surveillance de la santé nutritionnelle et de ses déterminants.

infections nosocomiales

Organisation de la lutte contre les infections nosocomiales dans les établissements de santé

Circulaire DGS/DHOS/E2/2000/645 du 29 décembre 2000 relative (non parue au JO)

Cette circulaire indique, en 13 pages, le programme de lutte contre les infections nosocomiales. Chaque établissement de santé organise la lutte contre ces infections. Un comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN) définit le programme d'action de l'établissement dans ce domaine. Ce programme comporte les objectifs à atteindre et les actions à mener en matière de prévention, surveillance, formation, information et évaluation. Une équipe opérationnelle d'hygiène hospitalière et de prévention de ces infections est constituée afin de mettre en œuvre et d'évaluer ce programme. Des correspondants en hygiène sont désignés au sein des établissements.

infections nosocomiales

Réalisation d'une enquête de prévalence « un jour donné » des infections nosocomiales dans les établissements de santé

Circulaire DGS/SD5C/DHOS/E2/2001/33 du 18 janvier 2001 (non parue au JO). Application : immédiate

Une enquête de prévalence nationale des infections nosocomiales va être réalisée dans les établissements de soin un jour donné entre le 21 mai et le 23 juin 2001. Les 5 centres de coordination de la lutte contre les infections nosocomiales (CLIN) sont chargés de coordonner cette enquête à un niveau interrégional, l'Institut national de veille sanitaire (InVS) à un niveau national.

enfant maltraité

Protection de l'enfance

*Instruction interministérielle
Cabinet/DGAS/2001/52 du
10 janvier 2001 (non parue au JO)*

Ce texte préconise la création d'un groupe de coordination départemental qui travaillera selon cinq axes :

- la coordination des circuits des signalements,
- l'amélioration de la prise en charge des situations d'enfants maltraités,
- le développement de la prévention,
- la prévention et le traitement des violences en institution,
- le respect du droit des familles.

éducation pour la santé

Promotion et éducation pour la santé : politique en faveur des élèves

*Circulaires du BO du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la Recherche. N° 1, 25 janvier 2001.
Circulaire n° 2001-012 du 12 janvier 2001 sur les orientations générales pour la politique en faveur des élèves. Circulaire n° 2001-013 du 12 janvier 2001 sur les missions des médecins de l'Éducation nationale. Circulaire n° 2001-014 du 12 janvier 2001 sur les missions des infirmiers(ères) de l'Éducation nationale*

La mission de promotion de la santé en faveur des élèves a pour objectif essentiel et spécifique de veiller à leur bien-être, de contribuer à leur réussite et de les accompagner dans la construction de leur personnalité individuelle et collective. La réalisation de ces objectifs repose sur l'implication et le travail de tous les personnels. Chacun apporte ses compétences

recherche clinique

Programme hospitalier de recherche clinique (PHRC) 2001

Circulaire DHOS/OPRC/2000/641 du 28 décembre 2000. Application immédiate

Tout sur les appels à projets relatifs au programme hospitalier de recherche clinique 2001 – description des procédures de l'appel à projet national et des appels à projets régionaux : les essais cliniques et les études d'impact (thématiques : cancers, greffes, thérapies cellulaires et géniques, handicaps, maladies orphelines) –, modalités et délais de constitution des dossiers de réponse aux appels à projets (CNRC, DRC, financement et calendrier prévisionnel).

dans le champ global de la promotion de la santé à l'école, les médecins et les infirmiers(ères) ayant cependant, en tant que professionnels de santé, une mission particulière au sein d'un partenariat spécifique. Deux circulaires, l'une concernant les médecins, l'autre les infirmiers(ères), précisent cette mission au sein du service public d'éducation. La promotion de la santé requiert aussi d'organiser efficacement les partenariats nécessaires. Ces objectifs participent également à la politique générale du pays en matière de santé publique, en particulier dans le domaine de la promotion et de l'éducation pour la santé.

Et aussi...

Agence technique de l'information sur l'hospitalisation

Décret n° 2000-1282 du 26 décembre 2000 portant création de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation et modifiant le Code de la santé publique (deuxième partie : Décrets en Conseil d'État). JO du 29 décembre 2000

organisation des soins

Campagne budgétaire pour 2001 des établissements sanitaires financés par dotation globale

Circulaire DHOS-O-F2/DGS/DSS-1A/2000, n° 603 du 13 décembre 2000. Application immédiate

Cette circulaire (37 p.) fixe les priorités nationales en matière de santé publique et d'organisation des soins, à prendre en compte dans le cadre de la préparation de la campagne budgétaire pour 2001 des établissements de santé financés par dotation globale, notifie les dotations régionalisées des dépenses hospitalières, et en définit la composition et les règles d'emploi.

accréditation

Mesures d'accompagnement de l'engagement des établissements de santé dans la procédure d'accréditation

Circulaire DHOS/E1/2001/01 du 3 janvier 2001

L'objet de cette circulaire est de préciser les mesures d'accompagnement prises pour faciliter la montée en charge de la procédure d'accréditation dans la perspective de l'engagement de l'ensemble des établissements de santé avant le 24 avril 2001.

Développement des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Circulaire interministérielle délégation à la Ville/2001/150 du 20 mars 2001 relative au développement des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (non parue au JO)

toxicomanie

Politique de la ville et à la politique de lutte contre la drogue et de prévention des dépendances

Circulaire n° DIV/DPT-LSSP/Mildt/2001/14 du 9 janvier 2001 (non parue au JO)

Mise en œuvre du plan triennal de lutte contre la drogue et la prévention des dépendances dans le cadre de la politique de la ville. Actions prioritaires : réduction des risques et des dommages sanitaires et sociaux ; développement de la prévention de proximité et renforcement des points d'accueil et d'écoute pour les jeunes et les parents ; prise en charge des personnes sous main de justice ; formation des élus locaux et des professionnels territoriaux ; centres d'information et de ressources sur la drogue et les dépendances.

encéphalopathies spongiformes

Prise en charge des personnes atteintes d'encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles

Circulaire DGS/DHOS/DGAS/DSS/2001/139 du 14 mars 2001 (non parue au JO)

Cette circulaire a pour objectif d'apporter des éléments d'information sur les différents types d'encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles, ainsi que sur les possibilités de prise en charge médicale et sociale, aux professionnels qui peuvent être amenés à prendre en charge des patients atteints de ces pathologies ou d'autres pathologies dégénératives d'évolution similaire et à accompagner leurs familles.